

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois de mars à quatorze heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Jean-Charles BALARDY (suppléant de Jean-Luc CANTALOUBE), Pierre CALMELS.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU, Brigitte AUBERT (suppléante de Gérard PORTES), Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. Simon BERTOUX, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
MED-LCL Marie-José JEGOU et le CNE Philippe SIGUIER, CDT Jacques SALVADOR, M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.
Mme Laëtitiya CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participent à la séance :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet.
COL Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint.
LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.
M. Benoît CUBAYNES, payeur départemental.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Absents excusés :

M. Jean-Luc ALIBERT, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Lucien BIAU.
Mmes Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Michèle VINCENT.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.
LTN Yannick FERRIE.
ADJ Damien GAREL.
LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 17 / présents : 10 / pouvoirs : 0 / votants : 10.
Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 6.
Date de la convocation : 26 février 2026.

RAPPORT N°014/CA-03/2026

OBJET : Affectation des résultats

Vu le règlement budgétaire et financier ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat de fonctionnement de l'exercice N doit être affecté pour être intégré au budget de l'exercice N+1.

Le résultat de fonctionnement, tel qu'il apparaît au compte financier unique 2025 (**7 287 413,20 €**) doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (en fonctionnement sur ligne budgétaire 002) et/ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Considérant, d'une part, que le résultat d'investissement fait apparaître un déficit de **-2 815 280,24 €**, d'autre part, que le solde des restes à réaliser est d'un montant de **-495 537,59 €**, la section d'investissement présente un besoin de financement de **3 310 817,83 €**.

Il convient donc d'affecter le solde du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **3 976 595,37 €** en sachant qu'il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de cette section.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de couvrir le besoin de financement de la section investissement à hauteur de 3 310 817,83 € (compte 1068) ;
- après déduction du besoin de financement de la section d'investissement, de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement du budget 2025 en section de fonctionnement du budget 2026 pour un montant de 3 976 595,37 €.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>